

PV MODIFIE SUITE REUNION DU 2 JUIN 2014
COMPTE -RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
18 Avril 2014

Le 18 Avril 2014, 19 h 00, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Brigitte KOCH, Maire.

Etaient présents : KOCH Brigitte, FOUBERT Sylvain, Evelyne GAPENNE, LAMBERT Jean - Marc, SOUDAN Daniel, ROSAK Franck, Danielle DION, Céline BONVALET, Sylvette COFFINIER, Pierre BRISSY.

Excusé : Jean-Louis PILARD qui donne procuration à Pierre BRISSY

Secrétaire de séance : Evelyne GAPENNE

Ordre du jour :

- Désignation des commissions
- Désignation des délégués
- Indemnité Maire Adjoints
- Décision modificative n°1
- Etude des travaux à prévoir
- Organisation du 8 mai
- Divers

Désignation des commissions

Désignation des délégués

Indemnité Maire et Adjoint

Le conseil municipal vote à l'unanimité moins trois abstentions (M. Pierre Brissy, Mme Sylvette Coffinier, M. Jean-Louis Pilard) les indemnités suivantes :

L'indemnité du Maire est fixée à 17% de l'indice brut 1015 de la fonction publique correspondant à l'indemnité maximale des maires des communes de moins de 500 habitants.

Suite à l'élection de trois au lieu de deux adjoints, l'indemnité des adjoints est fixée à 5.5% de l'indice brut 1015, au lieu de 6.6% l'indemnité maximale, afin de ne pas inscrire de budget supplémentaire.

Décision modificative au budget

Le maire rappelle que les écritures d'ordre doivent être équilibrées au budget, il y a donc lieu de modifier au BP 2014 les écritures d'ordre concernant l'amortissement.

Le conseil municipal vote à l'unanimité moins trois abstentions (M. Pierre Brissy, Mme Sylvette Coffinier, M. Jean-Louis Pilard) les modifications budgétaires suivantes :

Chapitre 042 article 6811 (dot amort): -48€

Chapitre 011 article 6188 (autres frais divers) : +48€

Etude des travaux à prévoir

Bouche incendie rue de Pont-Rémy

Mme Koch demande aux conseillers de faire une priorité aux travaux de réparation de la bouche d'incendie rue de Pont-Rémy. Le remplacement d'une bouche incendie s'élève à 1500-2000€, auquel devront s'ajouter des travaux de canalisation.

Le coût de l'opération n'étant pas connu, Le conseil municipal vote à l'unanimité que ces travaux soient évalués avant de prendre une décision et d'inscrire les dépenses au budget.

L'armoire froide de la cantine

Mme Koch présente les devis de réparation et les devis de remplacement de l'armoire froide.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des devis décide de remplacer l'armoire froide et souhaite étudier lors de la prochaine réunion les caractéristiques techniques des différentes armoires proposées avant d'inscrire cette dépense au budget.

Organisation du 8 mai

Mme Koch propose que les enfants présents lisent le poème *Liberté* de Paul Eluard. La cérémonie se déroulera comme les années précédentes, rendez-vous au cimetière à 11h30 et à 12h au monument place de l'église, avec vin d'honneur offert par la municipalité.

Il n'y aura pas de repas cette année.

Divers

Travaux

Les affaires suivantes sont confiées à la commission travaux :

- Etudier la demande de M. Maupin sur des problèmes de coulée d'eau pluviale
- Rencontrer les propriétaires de la maison rue de Pont-Rémy occupée auparavant par Mme Offry afin de sécuriser cette construction.
- La réfection de la cour de l'école en incluant une dalle au niveau du nouveau portail qui pose problème celui-ci n'étant pas fixé au sol. Prévoir du macadam dans la cour de l'école.
- Revoir l'écoulement des eaux pluviales au niveau de l'atelier à Monflières, les gouttières s'écoulent chez M. Hannedouche.

Madame Koch fixera une date de réunion avec la commission travaux afin de faire le tour du village et des bâtiments.

Sécurité

Suite au courrier de M Brissy, M Pilard, Mme Coffinier, Mme Bonvalet, Mme Dion demandant d'étudier la possibilité de changer la sortie d'école pour la mettre rue de l'Épinette, Mme Koch se dit défavorable : la configuration du bâtiment ne le permettant pas étant donné les deux portes du sas, du pilier, et de l'absence de parking rue de l'Épinette. Mme Koch rappelle que c'est aux parents de respecter le code de la route.

Un exercice d'incendie aura lieu le 6 mai à l'école

M. Rosak rappelle que les habitants du lotissement demandent que la vitesse de circulation soit freinée, Mme Koch demande que la commission sécurité étudie ce problème, la pose de ralentisseur pouvant entraîner d'autres gênes.

Madame Bonvalet demande qu'une demande soit faite au conseil général pour permettre l'accès piéton (trottoir et passage piéton) pour Madame Lefevre, 7 route nationale qui est nourrice agréée pour qui la sortie de son habitation à pied et en poussette n'est pas du tout sécurisée.

Fleurissement

Projet d'aménagement de 3 massifs à l'enclos picard. La commission fleurissement se rendra sur place pour choisir les différentes plantations.

Communication

Madame Bonvalet propose de faire un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants, présentant les associations et les entreprises présentes. Madame Koch accepte que la commission communication mette en place ce livret et précise que Le Lien sera toujours édité également.

M. Brissy demande que le sujet du haut débit sur Bellancourt soit étudié au plus vite. Il rappelle la forte demande des habitants notamment pour le télé-travail. M. Brissy attend une forte implication de Madame Le Maire pour faire pression au niveau de somme numérique, de orange et de la communauté de commune, et que chaque petite amélioration possible soit présentée en conseil. Le projet d'antenne Bouygues refusé par l'ancienne municipalité était selon M. Brissy une première avancée avec la clé 4G. M. Brissy pose également les problèmes de boitier de connexion au nouveau lotissement, qui occasionnent de nombreux dysfonctionnement et pannes. Mme Koch précise que la commission communication sera en charge de ce dossier.

Manifestation

La fête communale aura lieu le 6 juillet, Madame Koch demande que la commission organise la manifestation ainsi que la fête du 14 juillet.

M. Soudan ayant eu copie, par Joël Dulac, ancien président avant M. Pierre Brissy du comité des fêtes, des comptes ouvert à la caisse d'épargne, annonce un solde débiteur de 51.53€.

M. Brissy informe l'assemblée que le comité des fêtes est dissout depuis longtemps, l'argent ayant été reversée dans son intégralité à l'association « Les enfants d'abords » présidée par Roxane Scellier. M. Brissy réglera le problème avec Mme Scellier pour la clôture définitive du compte.

Pour copie conforme
Bellancourt, le 5 mai 2014

Le Maire Brigitte KOCH